

agrandir son œuvre. Il a décidé la formation d'une école de dessin. Bien que de nombreuses écoles de ce genre rendent déjà d'immenses services, le patronage a pensé qu'une institution spéciale était nécessaire aux apprentis de l'ébénisterie. Le programme limite l'étude du dessin à la géométrie élémentaire, au trait, aux plans d'exécution, aux caractères des différents styles ; pour les sculpteurs, au dessin d'ornement et au modelage. Les différents cours seront professés par des hommes pratiques, contre-maitres ou ouvriers. On donnera aussi des conférences, où seront présentées des notions sur les bois, les vernis, l'histoire de l'industrie, la statistique commerciale, etc.

La ville de Paris a accordé pour cette école une subvention de 3,000 francs. En résumé, le patronage a rencontré partout l'accueil le plus sympathique. Grâce à cette institution, les patrons voient se resserrer les liens qui les rattachent à la corporation tout entière ; les parents et les apprentis se sentent sérieusement protégés dans leurs intérêts ; enfin l'industrie y trouve les éléments du progrès qui lui permet de soutenir la concurrence étrangère.

§ 8. — ASSISTANCE PATERNELLE AUX ENFANTS EMPLOYÉS
DANS LES FABRIQUES DE FLEURS ET DE PLUMES.

La Société, fondée, en 1868, sous le titre de : *Assistance paternelle aux enfants employés dans les fabriques de fleurs et de plumes*, se propose de surveiller, de moraliser